Centre Hospitalier de Mayotte

Prestations maintenance des installations techniques d’assainissement du CHM

Annonce n° 10051
Type Marché de service
Parution web 13/11/2026
Parution print 16/11/2026

Centre **H**ospitalier de **M**ayotte

AVIS D’APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AO N° 43/TRAV/2026
Prestations maintenance des installations techniques d’assainissement du CHM
Avis n°26-109700 publié au BOAMP/JOUE le 13/11/2026

SECTION I : LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :
Centre Hospitalier de Mayotte
Direction des Achats et de la Logistique - Département Commande Publique
B. P. 04, Tél. 02 69 64 80 34 - Fax. 02 69 61 79 65
97 600 Mamoudzou
Représenté par M Jean-Michel BEAUMARCHAIS – Directeur Général

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché :

Les prestations de maintenance des installations techniques du Centre Hospitalier de Mayotte.

2.2 Classification nomenclature :

90000000-7	Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement

2.3 Division en lots : OUI
Les prestations objet du présent marché sont divisées en 3 lots :

- Lot n° 1 VIDANGE BAC A GRAISSE
- Lot n°2 Maintenance STEP Laboratoire
- Lot n°3 Maintenance station de relevage EU, vidange, curage, hydro-curage

SECTION III : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de la date de notification. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 1 an et 36 mois.

SECTION IV PROCÉDURE

4.1 Type de procédure :

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-1 de l'ordonnance et des articles R. 2124-1, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du décret relatif au code de la commande publique.

Lieu(x) d'exécution :

Centre Hospitalier de Mayotte

- Site principal de Mamoudzou
- Sites distants définis du CHM

4.2 Critères d'attribution :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R2152-7 du CCP. L'offre de chaque candidat sera notée en fonction de **critères de sélection** définis dans le Règlement de Consultation (RC)

4.3 Date limite de réception des offres : Le 15/12/2026 à 12 heures (heure locale).

4.5 Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.6 Visite site : OUI

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1 -Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable sur le site dont l'adresse Internet est : https://www.marches-publics.gouv.fr

5.2 -Les offres sont transmises par voie dématérialisée sur le site : https://www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limite de réception des offres mentionnée dans le Règlement de Consultation.

5.3-Les candidats DOIVENT adresser leurs demandes pour les renseignements d'ordre administratifs ou techniques par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

5.4 – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

97600 Mamoudzou

Tél : 02 69 61 18 56 – Fax : 02 69 61 18 62

Email : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Mayotte

Les Hauts du Jardin du Collège

97600 MAMOUDZOU

Date d'envoi du présent avis : 13/11/26

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.